

HAUTS FOURNEAUX DE CHASSE, Isère implantations algériennes

MINES D'EL M'KIMEN ¹
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annuaire industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 93)

Les mines sont la propriété des Hauts Fourneaux de Chasse, et amodiées à la Société de la Robertsaü.

Domaine. — Concession de El M'Kimen (Constantine), 12 juillet 1875, 42 hectares, fer.

Nature du gîte. — Le gîte appartient à la zone de Aïn-Mokra. Il a été longtemps regardé comme épuisé et abandonné de 1905 à 1909. L'exploitation s'est toujours faite à ciel ouvert.

Le minerai est de l'hématite à 50 de fer.

Production (tonnes)

1910 : 1.387

1911 : 5.392

1912 : 6.200

1913

1914 : 2.249

1915 : 667

Les minerais sont embarqués à Bône.

L'Afrique du Nord minière
Cession de droits
(*Le Sémaphore d'Algérie*, 1^{er} décembre 1920)

M. Léon Foubert, ingénieur civil, et son épouse Louise Recco, habitant tous deux Bougie, ont vendu à la Compagnie des hauts-fourneaux de Chasse, société anonyme au capital de 3.500.000 francs, dont le siège social est à Lyon, 19, rue de la République :

A. — Tous les droits résultant au profit de M. Foubert d'un arrêté en date à Alger du 18 septembre 1913 par lequel il a été autorisé par M. le gouverneur général de l'Algérie à exploiter les minerais de fer non concessibles situés dans la forêt domaniale des Béni-Slimane, canton et arrondissement de Bougie.

B. — Le bénéfice des droits de M. Foubert sur les deux permis de recherches de minerais de fer et métaux connexes qui lui ont été accordés, l'un le 31 décembre 1918 sur les terrains communaux situés au lieu-dit Djebel Bou Amrane, douars Kendira et Dra Larbaa, communes mixtes de l'Oued-Marsa et de la Soummam, et l'autre le 28 janvier

¹ Notice non retournée.

1919 sur les terrains communaux situés au lieu-dit Tissemejel, commune mixte de l'Oued-Marsa.

C. — Le bénéfice des droits de M. Foubert sur trois autres permis de recherches de minerais de fer et métaux connexes accordés à M. Foubert et à M. Guedj sur les terrains communaux situés aux-lieux dits Djbel Asloun, Tamazirt et Beni-Guendouz, commune mixte d'Oued-Marsa.

D. — Et d'une manière plus générale, tous les droits sans exception ni réserve que M. Foubert possède dans le périmètre des permis de recherches et des terrains amodiés dont il s'agit.

(Journal général de l'Algérie, 2 avril 1922)

M. le préfet de Constantine vient de prescrire la mise à l'enquête légale pendant la durée de deux mois, du 20 mars au mai 1922, d'une demande présentée par la Société des Hauts Fourneaux de Chasse, dont le siège social est à Lyon, 19, rue de la République, en vue d'obtenir la concession de mines de fer, cuivre et autres métaux connexes, d'une étendue superficielle de 14 kilomètres carrés, situées sur le territoire des communes mixtes de la Soummam et de l'Oued-Marsa.

LA QUESTION MINIÈRE

(Le Sémaphore algérien, 17 juin 1922)

RECHERCHES DE MINES EN 1921

III. — Département de Constantine

Il existe toujours et en assez grand nombre des chantiers de recherches disséminés un peu partout dans le département de Constantine ; en ce qui concerne les résultats, on peut signaler seulement ceux qui ont été obtenus par la Société des hauts fourneaux de Chasse dans le Djebel-bou-Amrane et dans quelques montagnes voisines.

PRÉFECTURE DE CONSTANTINE

Permis de recherches de mines délivrés en octobre et novembre 1922

(Le Journal général de l'Algérie, 17 décembre 1922)

Compagnie des hauts fourneaux de Chasse (Isère) : fer et métaux connexes douar Tagouba, commune mixte Oued-Marsa.

L'Algérie minière

Permis de recherches

(Le Sémaphore algérien, 16 novembre 1923)

Par arrêté du Préfet de Constantine, les permis de recherches de mines suivants ont été délivrés dans le mois de septembre, à :

M. Gassiot Talabot, à Tocqueville, pour zinc, plomb et métaux connexes, commune mixte des Rhira.

Mme Veuve Pons, à Tébessa, pour plomb et métaux connexes, commune mixte de Tébessa.

M. Fieschi, à Levasseur, pour fer et métaux connexes, commune d'Aïn-M'Lila.

[La Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse \(Isère\), pour fer et métaux connexes, commune mixte de l'Oued Marsa.](#)

M. Echard, à Joinville-le-Pont, pour fer et métaux connexes, commune de Grarem.

M. Jouselin (Alfred), à Bône, pour fer et métaux connexes, commune de Duzerville.

M. Tréville, à Souk-Ahras, pour fer, zinc, plomb, commune mixte de l'Oued Marsa.

Ce qui peut être réalisé en Tunisie peut l'être également en Algérie
(*L'Écho de Bougie*, 30 mars 1924)

Une usine sidérurgique établie à Bougie pourrait utiliser sur place les minerais extraits dans son hinterland et son port grâce aux richesses qu'il draine et qui ne feront qu'augmenter avec la mise en exploitation de la ligne directe Bougie-Sétif à laquelle nous savons que la sous-commission du Conseil supérieur des chemins de fer appelée à se prononcer sur le caractère d'urgence des lignes nouvelles à construire dans la Colonie a donné un rang d'urgence, pourrait assurer un fret de retour intéressant.

Le service des Mines admet que l'exploitation des gisements de fer échelonnés tout le long du tronçon Bougie-Merouaha de la future ligne Bougie-Sétif, c'est-à-dire [ceux de la vallée de l'Oued-Djemâa exploités par la Cie des Hauts Fourneaux de Chasse](#), des Beni-Felkaï, de Tadergount exploités par la Cie des Phosphates du M'zaïta, de Bradmah, du Djebel-Anini exploités par la société du Guergour, et du Djebel-Hellel sont susceptibles de fournir au port de Bougie un élément annuel de près de 500.000 (?) tonnes.

Ce chiffre sera largement dépassé et il faut compter plutôt sur 800.000 tonnes par an car les seuls gisements du Djebel-Anini et du Djebel-Hellel assureront une production de plus de 400.000 tonnes.

Dans ce chiffre n'est pas comprise la production des mines de Timezrit et des Beni-Himmel.

Le voisinage de la Soummam, dont le débit reste toujours important, même pendant la période d'étiage, la possibilité de recruter sur place une main-d'œuvre intelligente et perfectible, la possibilité de disposer de vastes terrains entre la gare de Bougie et la Soummam et de trouver dans l'Oued-Agrioun une force hydro-électrique importante présentent pour l'établissement à Bougie de hauts fourneaux des avantages qui ne se présentent nulle part ailleurs et qui avaient, d'ailleurs, déjà, il y a quelques années, donné lieu à des projets que n'a fait échouer que le retard préjudiciable apporté à la construction du chemin de fer direct Bougie-Sétif.

Il serait extrêmement intéressant que les personnalités éminentes du monde industriel qui doivent se rendre en Tunisie pour l'étude que nous venons de reproduite soient invitées par M. le gouverneur général à venir en Algérie, et particulièrement à Bougie, pour effectuer une étude similaire.

L'ALGÉRIE MINIÈRE

par R. P.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1927)

On sait que l'Algérie tire également des ressources particulières des minières domaniales telles que Ouenza, Bou-Kadra, Djebel-Bou-Amrane.

L'industrie minière en Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1928)

	FER
	Département de Constantine
Djebel-Bou-Amrane (mine et minière)	24.000
Minière d'Aïn-Bou-Amrane	2.000

Les Transporteurs aériens en Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1929)

Depuis quelques années, les exploitations minières et carrières s'ouvrent en Algérie en assez grande quantité et les transporteurs aériens sont employés de plus en plus.

Depuis ce temps de nombreuses installations, d'importance variable, ont été créées. La plus importante d'entre toutes est celle qui relie la mine du Djebel Bou-Amrane au port de Bougie.

Ce transporteur aérien a été construit par la Société des appareils de Levage (anciens Etablissements J. Richard ²) pour le compte de la Compagnie des hauts-fourneaux de Chasse à Chasse (Isère), mine du Djebel Bou-Amrane.

1° Origine. — La mine du Djebel Bou-Amrane, située au S. O. de Bougie, et à 19 kilomètres à vol d'oiseau dans le massif montagneux qui porte son nom, est entièrement isolée et sans moyen de communication pour l'évacuation du minerai.

Depuis des années, les permis de recherches avaient été délivrés, et plusieurs Sociétés se succédèrent sans pouvoir assurer une exploitation normale du fait de l'absence de moyens de transports ; les dépenses à engager avaient été considérées comme prohibitives dans un pays aussi accidenté.

La Société des hauts fourneaux de Chasse, qui a le mérite de n'avoir reculé devant aucune difficulté pour mettre ce gisement de fer en exploitation, avait envisagé, au début, de construire un chemin de fer minier, de 22 km de longueur environ.

Ce chemin de fer devait partir du pied d'un plan incliné à créer, pour amener le minerai de la cote 600, niveau inférieur de l'exploitation minière, à la cote 285, départ, de ce chemin de fer.

Il devait suivre la vallée de l'Oued-Djemaa et point de passage du chemin de fer « projeté » « Bougie-Sétif ».

Le « Bougie-Sétif » n'étant qu'à l'état de projet, cette solution dut être abandonnée.

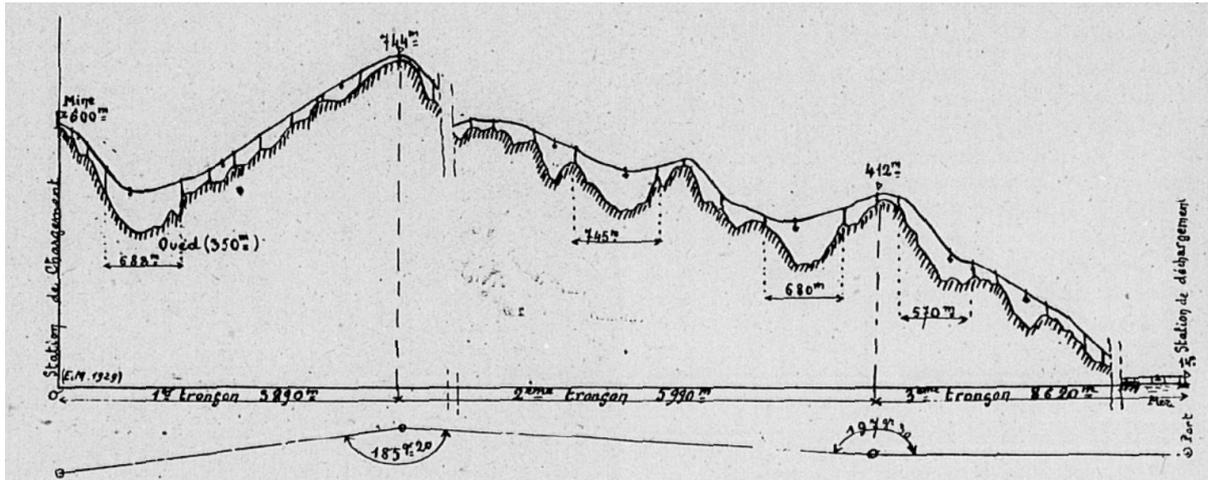
La seule solution pratique qui restait était la construction d'un transporteur aérien reliant directement la mine au port de Bougie, qui était en voie d'agrandissement.

Cette solution qui, il y a cinq ans, n'était qu'à l'état de projet, est maintenant réalisée.

Fig. 1. — Profil schématique (accusé) du transporteur des mines de Bou-Amrane indiquant les altitudes principales des régions traversées.

2° Description. — Ce transporteur, d'une longueur de 18 km 500, est en trois tronçons et comporte : une « station de chargement » à la mine située à la cote 600,

² Société des appareils de levage, 78, rue Vitruve, Paris.



avec accumulation de 2.500 tonnes environ de minerai de fer ; une première « Station angulaire intermédiaire », située à la cote 714, une deuxième « Station angulaire », située à la cote 4-12 et une « Station de déchargement » au port (cote 12) avec mise en dépôt du minerai.

La ligne droite n'a pu être suivie par suite des obstacles rencontrés.

Actuellement, la mise en dépôt n'a pu être poursuivie jusqu'à l'extrémité des quais, l'arrière port n'étant pas encore achevé.

Le débit du transporteur est prévu pour 40 tonnes-heures.

Par suite des différences de niveau qui existent, ce transporteur est automoteur pour 40 tonnes-heures.

1^{er} tronçon (Mine à 1^{re} station angulaire).

Ce tronçon a une longueur de 3.890 mètres, l'altitude du câble de 600 à la mine descend à 390 à son passage au-dessus de l'Oued-Djemaa, pour remonter à 744 à la première « station ».

Le câble franchit l'Oued-Djemaa à une hauteur de 120 mètres environ. La portée entre les deux pylônes, qui sont situés de part et d'autre à flanc de montagne et ont 40 et 54 mètres de hauteur, est de 688 mètres.

Ce tronçon comprend 30 pylônes et 2 ancrages et tensions intermédiaires des câbles porteurs.

2^e tronçon. — Ce tronçon, qui relie les deux stations intermédiaires, a une longueur de 5.990 mètres. Le câble part de la cote 744, puis passe successivement aux cotes 590, 530, 460, 514 et 330 pour aboutir à la cote 412.

Ce tronçon traverse une région boisée et très accidentée; les ravins sont nombreux et profonds, l'accès de la ligne est difficile.

Dans ce tronçon, il y a 37 pylônes, 1 passage sur rail et 3 ancrages et tensions intermédiaires.

Les pylônes de 30 mètres à 49 mètres de hauteur ne sont pas rares et deux grandes portées ont été obligatoires pour franchir, à plus de 100 mètres de hauteur, deux grands ravins ; elles ont respectivement 745 et 680 mètres.

3^e tronçon. — Ce tronçon relie la deuxième « station angulaire » au port et a une longueur de 680 mètres.

Le tiers du parcours, en parlant de la station angulaire, est aussi très accidenté, et les deux autres tiers sont absolument plats ; c'est la plaine de la Soummann.

Il comprend 68 pylônes, 1 passage sur rails, 4 ancrages et tensions intermédiaire et 1 passerelle suspendue, pour la protection au-dessus de la route de Bougie à Sétif.

Une portée de 570 mètres est à remarquer dans la partie accidentée.

Exécution des travaux. — Dès que la construction du transporteur aérien fut décidée, et après les études effectuées sur place par le constructeur. La Compagnie des hauts fourneaux de chasse commença les pourparlers pour l'acquisition des terrains devant recevoir les pylônes et les « ouvrages intermédiaires » et pour obtenir le droit de passage sur tout le parcours du câble.

Dans cette région, dont l'accès est des plus difficiles, des pistes furent immédiatement créées, pour permettre le transport à pied-d'œuvre de tous les matériaux ; la tâche fut, de ce fait, un peu facilitée, mais n'en resta pas moins dure.

1^{er} tronçon. — Le matériel fut transporté par camions et voitures jusqu'au village indigène des Barbachas, situé sur la rive opposée de l'Oued-Djemaa, face à la mine, en passant par le village européen de l'Oued-Anuzour.

De là, il fut acheminé par charrettes en divers points de l'ancien chemin du génie, puis transporté sur plusieurs kilomètres à dos d'hommes ou à dos de mulets, par des sentes presque impraticables. Des pièces mécaniques, qu'il était impossible de fabriquer en deux parties, furent transportées, en des points très difficiles, par les indigènes de la région.

2^e tronçon. — Tout le matériel de ce secteur fut transporté par charrettes, le plus près possible de l'axe du câble et fut acheminé, petit à petit, au pied de chaque ouvrage, par des équipes d'indigènes recrutés dans les villages proches.

3^e tronçon. — Le premier tiers, situé en montagne, fut approvisionné par les mêmes moyens que les deux premiers tronçons et toute la partie plaine le fut par camions et voitures. Aucune difficulté ne fut rencontrée dans l'approvisionnement de cette dernière partie.

Montage. — Le montage fut exécuté par des monteurs spécialisés des « Appareils de levage », avec l'aide d'ouvriers européens et d'indigènes. Le déroulement des couronnes de câbles porteurs fut la partie du montage la plus pénible. Ces couronnes, dont le poids atteignait jusqu'à 2.000 kg, ne pouvaient être transportées par les charrettes qu'en des points accessibles, et ceux-ci se trouvaient fort éloignés du lieu où le câble devait être placé.

Du point de déchargement à son emplacement définitif, les tronçons de câbles déroulés étaient transportés à dos d'hommes, en suivant, la majeure partie du temps, l'axe de la ligne, sur un assez long parcours hérissé de rochers abrupts.

Les câbles tracteurs furent déroulés et transportés de la même façon ; la longueur de chaque tronçon variait de 1.050 mètres à 11.980 mètres, suivant le secteur.

La totalité de la fourniture représente 1.300 tonnes de matériel. Le montage de ces 1.300 tonnes se fit, malgré toutes les difficultés rencontrées et les pertes de temps dues aux intempéries, manque de main-d'œuvre européenne, etc., en vingt mois.

Mise en service. — Le démarrage du câble a été effectué par traction électrique ; les essais furent très satisfaisants ; dès les premiers jours, la marche normale, pendant huit et neuf heures consécutives, fut obtenue.

Actuellement, ce transporteur aérien est conduit par des ouvriers non spécialisés. Dans chaque station, la direction est assurée par un Européen ayant assisté les chefs-monteurs pendant les travaux, les manœuvres nécessaires au lancement des bennes, au graissage de toutes les parties mécaniques du matériel roulant et des rouleaux-guides des pylônes et ouvrages intermédiaires, sont des indigènes recrutés sur place.

*

* *

De nombreuses installations de transporteurs aériens système Richard sont en service en Algérie, et deux autres installations sont encore en cours d'exécution.

Une à Alger pour le transport des produits de carrière pour MM. Jaubert Frères.

Une autre à Akbou, de 2.500 mètres, tonnage horaire de 50 tonnes de minerai de fer, pour les Mines du Gueldaman, appartenant à l' « Algérienne des Mines ».

La ligne des Mines de Souk-Ahras, de 5.000 mètres pour la Société des mines du Chabel-Ballout, a été mise en service il y a à peu près un an.

L'Algérie et ses possibilités industrielles

par René Madine

(*Journal général Travaux publics et bâtiment*, 25 novembre 1930)

FER

La Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse exploite l'important gisement du Djebel-bou-Amrane, à l'est de Bougie.

NÉCROLOGIE

(*L'Écho de Bougie*, 11 mars 1934)

Samedi dernier, à l'heure où nous mettions sous presse, nous apprenions avec une bien vive consternation mêlée de stupeur, la bien triste nouvelle de la mort d'un de nos plus sympathiques concitoyens, d'un de nos amis les plus chers,

M. Marcel Lyalnaud, chef comptable à la mine du Djebel Bou-Amrane de la Société des hauts fourneaux de Chasse, survenue à Bougie le 3 mars 1934, à la suite d'une courte mais cruelle maladie.

Qui ne connaissait en notre ville ce brave homme dans toute la force du terme, ce modeste dont les nobles qualités de coeur attiraient la sympathie et l'estime de tous ?

Les anciens Bougiotes le revoient dans la pharmacie Malbos qu'il conduisait avec cette haute conscience professionnelle qui gagnait la confiance de tous ses concitoyens.

Doué d'un caractère affable, d'humeur toujours égale, d'un esprit bienveillant, M. Marcel Lyalnaud ne comptait ici que des amis qui pleurent aujourd'hui la perte douloureuse de celui qui savait donner une amitié sûre, sincère, indéfectible et qui se montrait pour tous d'une serviabilité à toute épreuve.

Les obsèques civiles de notre ami bien regretté ont eu lieu à Bougie dimanche dernier, 4 mars, à neuf heures et demie du matin et, avant que cette tombe se refermât pour jamais, notre excellent concitoyen M. Gonon, directeur de la mine du Djebel Bou-Amrane, prononça, d'une voix qui décelait sa bien légitimé émotion, l'allocution que nous publions ci-dessous.

Discours de M. Gonon,

directeur de la Mine du Djebel-Bou-Amrane

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Compagnie des hauts fourneaux de Chasse et du personnel des Mines de Bou-Amrane, j'ai le pénible devoir de venir apporter ici un dernier hommage à mon cher collaborateur et ami, M. Lyalnaud.

Après moins de huit jours d'une maladie dont les débuts s'annonçaient bénins, une aggravation subite l'emportait hier, frappant de stupeur ceux qui l'avaient vu naguère plein de l'entrain et de la philosophie qui le caractérisaient.

Il était entré à notre Compagnie il y a une dizaine d'années ; il avait assisté à toute la période de mise en train ; il avait participé à la construction de notre câble aérien, déployant en mille occasions son esprit d'initiative et sa profonde connaissance des choses et des gens d'Algérie.

Aussi ses services avaient-ils été hautement appréciés et lorsque, l'affaire étant en marche, il avait fallu organiser son fonctionnement administratif, c'est lui naturellement qui avait eu ce poste de confiance. Il avait su mettre au point son service de comptabilité d'une façon parfaite ; sa conscience professionnelle était si grande d'ailleurs que son perpétuel souci était de voir la besogne bien exécutée, les livres en ordre minutieux. Jusqu'à la fin, au milieu de ses souffrances, il avait l'obsession de la marche correcte de tous les rouages qui dépendaient de son action.

On peut bien dire des relations de service qui nous liaient l'un à l'autre qu'elles constituaient l'idéal d'une collaboration. C'est qu'en outre de sa scrupuleuse probité, de sa précision ponctuelle, il possédait cette qualité si simple et si rare, un grand bon sens. Son champ d'activité n'avait donc pas de limites bien déterminées avec le mien ; je pouvais me fier entièrement à ses initiatives ; c'étaient toujours, au moment le meilleur, les meilleurs à prendre.

Il méritait sur tous les points une confiance absolue ; elle lui était pleinement accordée d'ailleurs.

Mais ce n'est pas seulement dans ses occupations professionnelles qu'il savait se faire apprécier ; il possédait en outre les plus précieuses qualités d'intelligence et de caractère : c'était un homme de devoir, et un homme bon.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur sa courtoisie, sa serviabilité, sa délicatesse ; la présence des nombreux amis qui l'ont accompagné à sa dernière demeure en est un témoignage éclatant ; toujours prêt à rendre service, de façon discrète et désintéressée, il a donné à beaucoup de personnes, et je l'ai moi-même souvent consulté, de bien utiles conseils.

Avant que sa tombe ne se referme, je voudrais encore rappeler particulièrement les deux assises, profondes qui étaient à la base de sa valeur morale et sur lesquelles reposaient toutes ses qualités ; sa piété filiale envers sa mère, et sa modestie.

Tous ceux qui l'ont approché savent quelle profonde affection il professait pour sa mère ; on peut bien dire que jusqu'au moment où la mort les a séparés définitivement, il a vraiment consacré sa vie ; sa destinée a été marquée par le désintéressement avec lequel il n'a envisagé que le bonheur de sa mère. Il fallait entendre cet homme d'âge mûr, presque un vieillard, parler d'elle et prononcer ce mot : maman, pour sentir tout l'amour filial qui l'emplissait pour celle qui fut en même temps que sa mère, son amie.

Un homme qui possède de pareils sentiments ne peut pas avoir de petitesse.

Et ses diverses qualités étaient d'autant plus précieuses qu'elles étaient accompagnées d'une autre, plus rare encore, qui les soutenait et leur donnait à toutes les justes valeurs : la modestie.

Il y aurait quelque chose de contradictoire et d'impie à jeter une trop grande clarté sur cette vertu qui doit rester cachée. Je fais seulement appel au souvenir de tous ses amis pour qu'ils évoquent les occasions si fréquentes où ils l'ont sentie se manifester.

Elle l'a guidé jusque dans ses préoccupations ultimes puisqu'il a demandé de donner à ses obsèques un grand caractère de simplicité.

Ses amis pensent lui avoir donné cette avant-dernière satisfaction ; la dernière sera celle qui, je crois, lui tenait le plus à cœur ; il reposera près de sa mère vénérée.

Que la terre soit légère à leurs cendres !

En cette douloureuse circonstance, nous nous inclinons bien respectueusement devant cette tombe et nous prions M. le directeur et le personnel de la mine de Bou-Amrane, la Société des hauts fourneaux de Chasse, M^{lle} Rachel Atlan, ainsi que les amis

intimes du défunt de croire à l'expression sincère de nos condoléances les plus profondément attristées.

Les mines algériennes en 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1936)

Mines de fer. — Voici maintenant quelles ont été en 1935 les productions des mines et minières de fer algériennes en minerai marchand (en tonnes) :

	1935	1934
Baroud	139.826	257.198
Sidi-Saf	49.552	
Camerata	27.397	7.761
Sebabna	1.556	593
Zaccar	244.405	151.916
Timzerit	120.509	113.880
Bou-Amrane (avec la minière)	56.000	46.663
Ouenza	965.302	748.188

Situation de l'industrie minière de l'Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

Bou-Amrane. — La production est passée de 56.305 tonnes en 1935 à 73.027 tonnes en 1936, atteignant une moyenne mensuelle de 6.085,5 t. ; les exportations se sont élevées à 60.973 t. contre 53.617 l'année précédente.

Les demandes de dérogations à l'application des 40 heures
dans les exploitations minières de l'Algérie
(*L'Écho d'Alger*, 14 novembre 1938)

concession du Djebel-Bou-Amrane : Société des mines du Djebel-Bou-Amrane (fer), pendant une nouvelle période de quatre mois (à compter du 9 novembre 1938) autorisation de répartir sur six jours la durée de travail hebdomadaire et de porter à 85 heures 5 minutes la durée totale de présence pour deux semaines consécutives.

Les demandes de dérogations à l'application des 40 heures
dans les exploitations minières de l'Algérie
(*La Dépêche de Constantine*, 12 mai 1948)

DÉCÈS. — Nous avons appris la mort, survenue à Alger le 6 mai, à l'âge de 48 ans, de M^{me} Fernand Barbe, née Ferrara Rose, épouse de notre concitoyen M. Barbe Fernand, chef mécanicien aux mines de Bou-Amrane (secteur de Bougie).

Ses obsèques ont eu lieu le 8 mai, au milieu d'une nombreuse affluence.

Nous adressons à M. Barbe Fernand, à ses enfants, ainsi qu'aux familles Barbe et Ferrara, de notre ville, nos sincères condoléances.

NOUVELLES DU CONSTANTINOIS

Comme les travailleurs de Bizot et de Mesloul
Les mineurs de Bou-Amrane feront respecter les lois
(*Alger Républicain*, 11 mars 1952)

La direction des mines de Bou-Amrane refuse de recevoir les délégués du personnel et de leur donner leurs 15 heures, il y a donc violation de la loi du 16 avril 1946. L'ingénieur des Mines a été avisé ; rien n'a encore été fait.

L'exemple des camarades de la briqueterie de Bizot doit servir à tous les travailleurs, et en particulier à nos camarades de Bou-Amrane. La direction voulait licencier le responsable syndical, délégué du personnel. Immédiatement, tout le personnel cesse le travail et exige la réintégration de leur camarade. Victoire immédiate !

À la mine de Mesloul, à la suite d'une grève de 24 heures, le personnel est lock-outé. Les travailleurs ripostent et transforment le lock-out en grève. Satisfaction est immédiatement obtenue, toutes les revendications sont arrachées.

BRIKI YUCEF
